

Part salariale en Belgique : débat introuvable et diagnostic controversé

Introduction – Un débat très peu présent en Belgique au « profit » de celui sur la compétitivité

Reginald SAVAGE

3/10/2012

En Belgique, le débat sur l'indexation des salaires et les indicateurs de compétitivité est épisodiquement récurrent depuis près de 40 ans. Paradoxalement, la question de l'évolution de la part salariale y a cependant soulevé jusqu'à présent peu d'intérêt et de discussion sur la place publique. Ceci est d'autant plus étonnant que depuis maintenant une dizaine d'année, et encore plus depuis l'irruption de la crise financière, ce thème a pris en importance en Europe ainsi qu'au niveau international – y compris au niveau des instances et institutions internationales pourtant les plus en vue dans la propagation de l'idéologie et des analyses économiques néo-libérales. Le constat d'une baisse de la part salariale au niveau mondial et en particulier dans la grande majorité des pays industrialisés est dorénavant quasi unanimement reconnu et acté. Le débat académique et politique porte aujourd'hui beaucoup plus sur les explications et l'interprétation à donner à un phénomène qui n'est plus guère contesté, que sur la mesure du phénomène lui-même.

Pour les uns il s'agit de simples évolutions historiques « spontanées » et irréversibles liées aux mutations « naturelles » du progrès techniques et au déploiement des innovations technologiques, et s'inscrivant dans le cadre d'une division internationale et spécialisation croissante du travail, assurant gains d'efficacité économique et de bien-être à une immense majorité de la population mondiale, notamment dans les pays émergents. Pour d'autres il s'agit de l'aboutissement d'une véritable contre-révolution conservatrice se servant des leviers de la libéralisation financière, de la mondialisation des échanges et de la production et du maintien d'un chômage de masse élevé (dans les pays anciennement développés) pour imposer un nouveau rapport des forces sociales défavorables aux salariés et favorable à une concentration, inédite depuis les funestes années trente, des revenus, du capital financier et du pouvoir économique sans partage aux mains d'une petite minorité ou oligarchie mondialisée. Nous n'entrerons pas ici dans ce très vaste débat...

Pour en revenir à la Belgique, plusieurs éléments peuvent être avancés pour expliquer l'absence relative de débat et d'analyse sur le sujet de la part salariale. Le débat autour de la politique des revenus en Belgique s'est fortement focalisé depuis les années 70 sur les questions d'indexation et de compétitivité salariales. Il a été le plus souvent mené et impulsé du côté patronal, les organisations syndicales étant en conséquence contraintes à une posture défensive sur ce thème. Cette focalisation sur la compétitivité, qui est une notion de performance relative par rapport à des « voisins concurrents », n'est évidemment pas neutre. Elle a eu pour conséquence (certains diront pour objectif...) d'escamoter des thèmes politiquement beaucoup plus sensibles et potentiellement conflictuels : celui du partage « travail / capital » des revenus - l'axe répartition des revenus productifs primaires ⁽¹⁾ -, et celui étroitement connecté de la place du profit ou de la profitabilité comme moteur effectif

¹ Avant redistribution fiscale et sociale

ou supposé de l'investissement productif et de l'emploi intérieur. Le thème de la compétitivité salariale permettait en effet de faire passer plus facilement dans l'opinion et même auprès d'une partie du monde du travail l'idée d'un intérêt commun (en économie ouverte et sur l'océan de la compétition mondiale, « tous dans le même bateau »), celui des parts de marché - et « donc » de l'emploi - à préserver à l'exportation et sur le marché intérieur par rapport à des concurrents externes directs « étrangers ». Ce message d'une « compétitivité nationale » à préserver était bien entendu plus facile à faire passer que celui d'un alignement sur les exigences internationales accrues de rentabilité et de rémunération du capital, ces exigences s'imposant au niveau mondial et européen à la faveur de la libéralisation complète des mouvements de capitaux et donc de la mise en concurrence internationale des espaces salariaux, sociaux et fiscaux nationaux. Et au niveau syndical, la ligne de défense récurrente a toujours été, au nom de la préservation du pouvoir d'achat salarial et du financement de la sécurité sociale, celle d'un maintien d'une l'indexation automatique des salaires plutôt que celle d'une revendication offensive d'une autre répartition des revenus productifs primaires plus favorable aux salariés.

On peut aussi citer aussi comme raison de cette absence apparente d'intérêt pour les questions de part salariale une tradition solidement ancrée, dans la gauche sociale-démocrate et non-marxiste, dominante en Belgique, d'un intérêt pragmatique bien plus important pour les questions de redistribution sociale secondaire via l'impôt, les prestations sociales et les services publics.

De plus, d'un point de vue historique, et mis à part la période d'ajustement externe liée à la dévaluation du FB en 1982, l'alignement structurel des Autorités belges sur le modèle allemand, ainsi que leur volonté de faire partie du noyau dur européen - de la zone DM d'abord, de la zone EURO ensuite -, ont très rarement fait ouvertement débat en Belgique, même au centre-gauche de l'échiquier politique. Ceci a eu de facto pour implication l'acceptation bon gré mal gré d'une discipline salariale et budgétaire laissant peu de place à des états d'âme quant aux implications peu discutées – et sans doute sous-estimées - de ces choix stratégiques.

Désert statistique officiel et controverses chiffrées : les « vrais » chiffres de la part salariale

Un autre élément, typiquement belge celui-là aussi, de cette absence relative d'intérêt pour les questions de répartition primaire ... est tout simplement le « quasi-désert » statistique en la matière, en tous cas dans une perspective de moyen et long terme. Il faut attendre le début des années 90 en Belgique, avec la mise en œuvre du système comptable SEC79 des Comptes nationaux, pour disposer d'un véritable compte complet et intégré des secteurs institutionnels, et notamment du secteur « capitaliste » des Entreprises non-individuelles (Sociétés et quasi-sociétés ou SQS), dont les SQS non-financières. Jusque là les Comptes nationaux intégraient des comptes courants partiels des Ménages et de l'Etat, mais aucun compte explicite des Entreprises et de leurs revenus, ces « oubliées » de l'appareil statistique ! Ce système restera en place jusqu'en 1998 (couvrant les années 1970 à 1997 inclus). En 1999 est mis en place un nouveau système comptable (SEC95), mais ne couvrant que les années postérieures à 1984. Enfin, en 2005 intervient une nouvelle révision significative du système de comptabilité nationale (SEC95 révisé), sans actualisation cette fois des données pré-1995. En bref, alors que la France et les Etats-Unis par exemple disposent de données cohérentes couvrant tous les secteurs et l'ensemble de la période post-1949 !, la Belgique doit se contenter de données officielles homogènes... remontant tout au plus à 1995, en tous cas pour ce qui est de comptes nationaux détaillés du secteur privé (hors Administrations publiques).

Pour disposer de séries historiques longues (plus de 30 ans) sur la part salariale en Belgique, il fallait jusqu'il y a peu se rabattre sur deux autres sources s'inscrivant dans le cadre de travaux statistiques comparatifs européens (post-1960 pour la première, post-1970 pour la seconde). Or, chacune de ces deux sources conclut soit à la hausse, soit à la non-baisse de la part salariale (corrigée) en Belgique depuis le milieu ou la fin des années 60, et ce à rebours du constat opéré pour la toute grande majorité des pays européens et/ou industrialisés.

La première, dans le cadre du système statistique européen harmonisé AMECO, ne couvre que les données macro agrégées (ensemble de l'économie, sans distinction par Secteurs). La seconde (EU-KLEMS), pour les années post-1970, présente une analyse beaucoup plus fine par branches productives, mais sans analyse ou désagrégation partielle par Secteur institutionnel. Chaque branche « mélange » ou comprend ainsi, selon des proportions extrêmement variables selon les cas, des Ménages ou producteurs indépendants et des SQS (ainsi que le secteur des Administrations publiques ou APU dans certains cas). Ce faisant, dans aucune de ces deux sources européennes, il n'est tenu compte de la forte hétérogénéité et des spécificités des modes de production de ces secteurs et des rapports sociaux qui les caractérisent. De plus, faute de connaître avec précision les revenus du travail professionnel des travailleurs non-salariés, et pour malgré tout tenir compte des inflexions à moyen et long terme du taux de salarisation (la part des emplois salariés dans l'emploi total), il est procédé à une correction statistique conventionnelle dite de « correction pour salarisation ».

Cette correction, indubitablement simplificatrice, est certes très largement répandue et acceptée dans les analyses comparatives internationales. Elle consiste à imputer aux emplois indépendants (travailleurs non-salariés) une rémunération professionnelle moyenne équivalente à celle des travailleurs salariés (²). En d'autres termes, et faute de mieux, l'hypothèse standard retenue est celle d'équivalence (égalité) des rémunérations relatives entre travailleurs salariés et indépendants.

Si l'on s'en tient sans plus à ces approches, on aboutit cependant dans le cas belge à des résultats tout à fait surprenants et en contradiction totale avec des résultats antérieurs disponibles à partir des anciens comptes nationaux officiels. De plus, ces sources statistiques aboutissent pour la Belgique à des résultats en porte-à-faux complet avec les évolutions et constats observés dans la plupart des pays européens couverts (la baisse incontestée de la part salariale dans une perspective historique de long terme), ce qui à tout le moins soulève plusieurs questions.

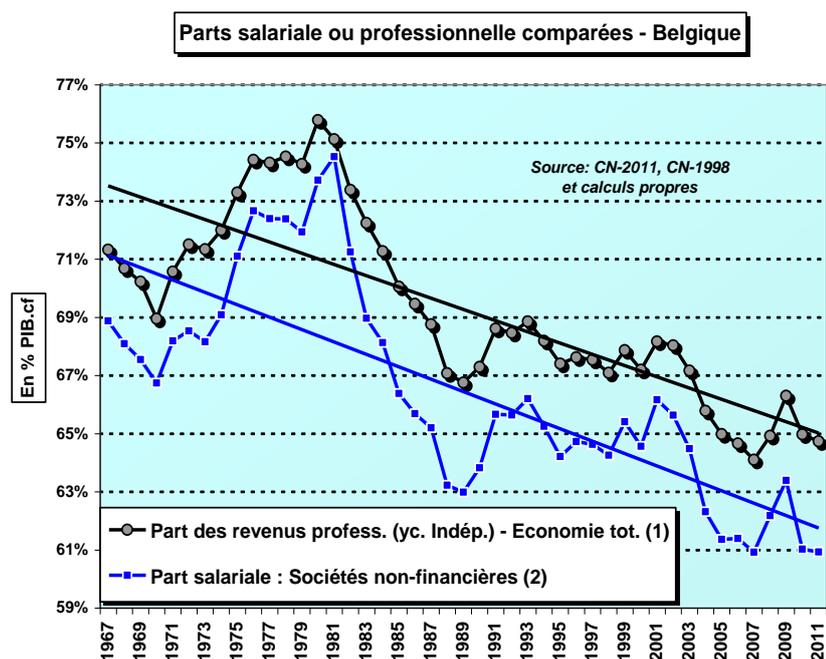
Sur cette base, la Belgique serait en effet l'un des très rares pays à avoir enregistré depuis la fin des années 60 et le début des années 70 une hausse sensible de sa part salariale (données AMECO) ou à tout le moins une absence de baisse structurelle de cette part salariale depuis 1970 (base de données EU-KLEMS). Une analyse approfondie permet de démontrer que c'est l'hypothèse « technique » d'équivalence des rémunérations salariales et non-salariales qui est manifestement erronée dans le cas belge, en tous cas si on se fie aux informations certes fragmentaires et plus anciennes contenues dans les versions antérieures mais toujours officielles des Comptes nationaux.

Une prise en compte correcte ou en tous cas moins biaisée de l'évolution des rémunérations relatives, entre non-salariés et salariés, vient en effet modifier radicalement voire inverser l'analyse de l'évolution de la part salariale belge, surtout sur les années 1960-1985 mais même après également. L'anomalie apparente du cas belge apparaît alors pour ce qu'elle est : un « artefact statistique ».

² La base de données EU-KLEMS apporte à cette correction de base un certain nombre de « correctifs » complémentaires qui ne seront pas discutés ici, mais qui réduisent très partiellement le biais considérable présent dans AMECO.

Une « preuve » additionnelle de ceci est obtenue en reconstituant par rétropolation un compte agrégé de long terme du Secteur des seules Sociétés non-financières. Celui-ci fournit en effet une base cohérente d'évaluation de la trajectoire de la part salariale sur un champ statistique qui n'est parasité ni par le problème de l'évaluation des revenus du travail des « non-salariés »⁽³⁾, ni par celui de la mesure correcte, sujette à des révisions statistiques voire méthodologiques importantes, de l'activité ou de la valeur ajoutée des SQS financières. Le graphique qui suit illustre les évolutions de long terme de la part salariale belge qui sont obtenues selon ces deux approches (part professionnelle au niveau de l'économie totale, part salariale stricte au niveau plus restreint des SQS non-financières).

Graphique – Evolutions comparées de la part professionnelle ou salariale belge.



Dans les 2 cas, l'expérience historique belge rentre alors dans la « norme » des pays ayant enregistré également une baisse structurelle et historique de sa part salariale. La tendance baissière de long terme y est en effet très clairement identifiable, malgré la « bosse » des années 70 : elle atteint au bas mot près de 6% de PIB ou de valeur ajoutée en 40 ans.

La baisse de la part salariale au cœur du régime de croissance financiarisé en crise

Comme cela a déjà été développé par de nombreux auteurs, cette baisse de la part salariale belge s'inscrit dans le cadre plus large des caractéristiques d'un régime de croissance à dominante financière. Plusieurs lignes de force caractérisent ce régime :

- 1) Le rétablissement de la profitabilité des entreprises à son niveau d'avant-crise et même largement au-delà, après 1985, ne se traduit pas par une remontée correspondante de l'investissement productif. Ce dernier, comparativement à la période d'avant-crise, reste à un étiage bas. Il y a rupture entre rétablissement de la profitabilité à des niveaux inédits et

³ Par construction, le champ des SQS non-financières ne couvre que des emplois salariés.

maintien d'un régime de faible taux d'accumulation du capital ou d'investissement : c'est un premier effet de ciseau. Ce ralentissement structurel de l'accumulation productive ne favorise pas l'innovation, la montée en gamme et le soutien de la croissance potentielle et des gains de productivité. Ceci sape à son tour par rétroaction les fondements d'une économie qualifiée à rémunérations élevées.

- 2) Par contre, le rétablissement de la profitabilité, couplé à une logique de désendettement en contexte de taux d'intérêts maintenus à hauts niveaux, se traduit par une vive progression du taux de distribution de dividendes et de bénéfices réinvestis à l'étranger. Pour les SQS non-financières, ce taux passe globalement de 5,5% de la Valeur ajoutée correspondante au milieu des années 80 à plus du double au cours des 2-3 dernières années. La modération salariale alimente les profits distribués aux actionnaires, pas la compétitivité-prix des entreprises !
- 3) La configuration d'une profitabilité élevée et de taux d'intérêts également élevés, jusqu'au début de la dernière décennie, favorise le développement de logiques d'accumulations financière plutôt que productive. De logiquement et structurellement déficitaire ⁽⁴⁾, le secteur productif tend à devenir excédentaire. Les surplus financiers accumulés s'inscrivent alors dans des logiques court-termistes d'investissements financiers (OPA), de rachats d'actions onéreux pour soutenir les cours boursiers, voire de délocalisations et d'investissements productifs hors frontières dans des sites de production étrangers potentiellement concurrents et rivaux. Les résultats financiers se déconnectent aussi des stratégies productives internes. La financiarisation se développe ainsi au cœur même du tissu productif national et des entreprises non-financières.

Ce constat n'enlève cependant rien à la prégnance des contraintes de compétitivité salariale dans le débat économique belge. Une tentative isolée de relèvement de cette part salariale par accélération des hausses salariales pourrait vite faire long feu. Soit que les hausses salariales nominales se répercutent rapidement dans les prix, laissant in fine la part salariale inchangée (mais avec en prime une compétitivité-prix et –coûts dégradée). Soit que l'opération réussisse à première vue (pas ou peu de répercussion dans les prix, ce qui est peu probable en Belgique du fait des caractéristiques structurelles internes de l'économie), auquel cas la baisse des taux de marges et la perte associée de profitabilité relative, à contexte inchangé de mobilité du capital et de concurrence fiscale débridée, risquent d'affecter négativement les flux ou taux nets d'investissements en Belgique.

La question de la part salariale est et reste donc une question structurelle dépassant très largement le cadre national ; elle touche au noyau dur de l'actuel régime de croissance international, régime qui peut être qualifié de régime « à dominante financière » et « de basse pression salariale ». L'approfondissement de la crise structurelle de ce régime, dont l'actuelle rechute en récession ne fait que témoigner, exige de replacer la question de la part salariale dans un contexte plus large que celui d'une simple question de « répartition équitable ».

Rééquilibrage des revenus productifs primaires et/ou renforcement de la redistribution secondaire ?

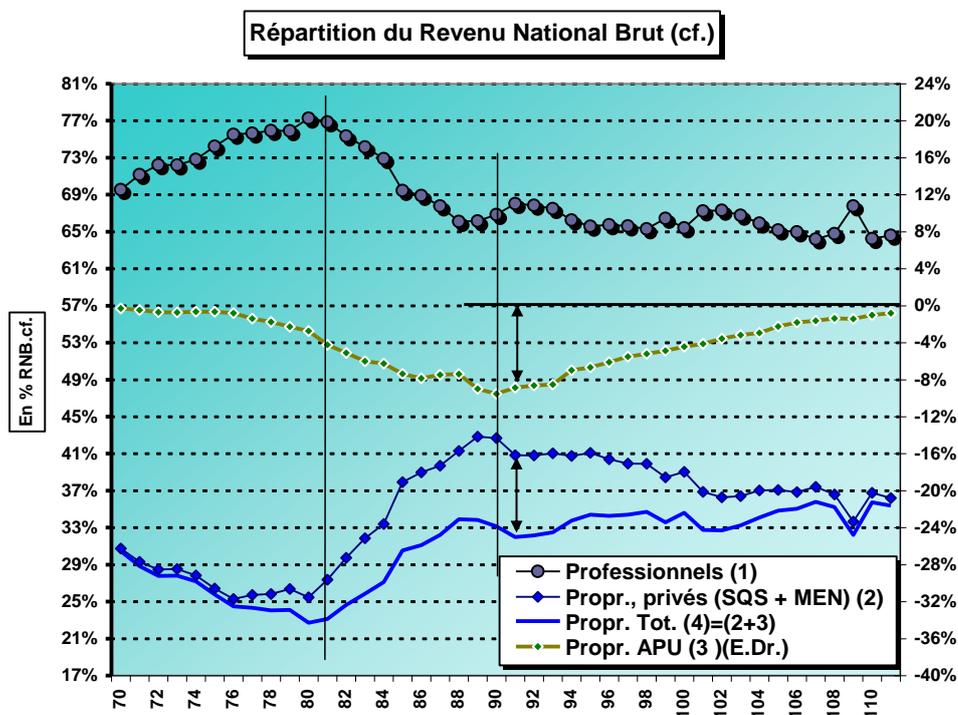
Quant aux possibilités de faire contribuer davantage les revenus non-salariaux ou plus largement non-professionnels au rétablissement des comptes publics et/ou au financement d'une relance « verte », elles sont bien évidemment réelles, mais elles doivent être analysées

⁴ Il est « normal » qu'une partie de l'investissement productif des entreprises soit financé à crédit, surtout si les taux d'intérêts sont bas.

dans le contexte d'évolutions macro-économiques des parts distributives qui ne sont pas aussi favorables qu'escompté, en Belgique du moins. Contrairement à ce qui est postulé à tort, il n'y a en effet pas de symétrie parfaite entre l'évolution macro-économique des revenus professionnels ou du travail et celle des revenus théoriquement imposable du capital ou de la propriété privée. Comme cela est illustré ci-dessous, depuis maintenant 20 ans en effet (début des années 90), la part macro-économique des revenus privés potentiellement imposables de la propriété au sein du PIB, ne cesse de s'éroder, sans que parallèlement on n'observe de remontée de la part des revenus professionnels, que du contraire.

Ceci s'explique aisément dans le cas belge par la réduction considérable – et bienvenue... - du poids des charges d'intérêts sur la dette publique (-7,5% de PIB depuis 1993) avec comme contrepartie une réduction comparable des revenus d'intérêts perçus par le secteur privé et en particulier par les Ménages. La progression parallèle des dividendes et autres bénéfices distribués perçus par les MEN en provenance des SQS, à concurrence de 1,5% de PIB, ne vient contrebalancer qu'un cinquième environ de la baisse de leurs revenus d'intérêts – et ce même s'il ne s'agit pas nécessairement des mêmes ménages ou groupes sociaux.

Graphique – Structure macro-économique des revenus en Belgique



A un niveau plus fin cependant, et les observations à l'étranger sont là pour le confirmer, on assiste à une recomposition extrêmement polarisée des inégalités, avec à une extrémité une concentration inédite de très hautes rémunérations salariales, de revenus déguisés du capital (stock options etc.), de revenus de la propriété à hauts rendements et de plus-values potentielles. La cartographie des inégalités ne se résume donc pas à celle de la répartition fonctionnelle « capital / travail »

Certes, de nombreuses possibilités existent pour une contribution accrue des revenus non-salariaux au financement des besoins collectifs et services publics, principalement via la suppression d'innombrables niches fiscales qui sont autant de subsides fiscaux déguisés au secteur financier.

La thèse défendue ici est cependant qu'il faut privilégier en priorité une action concertée « à la source » pour réduire la ponction actionnariale sur l'économie et les entreprises. Seule une réduction internationale imposée de cette ponction peut faire de la place à une hausse de la part salariale sans réduction de la part consacrée à l'investissement et notamment aux investissements impératifs de reconversion écologique et énergétique. Un relèvement concerté de la part salariale renforcerait par ailleurs automatiquement le financement de la protection sociale par répartition et participerait à la dé-financiarisation et dé-marchandisation de l'économie.

Conclusions

En conclusion, la baisse tendancielle de la part salariale n'est pas seulement problématique du point de vue distributif ou de celui de la justice sociale. Elle est certes une conséquence, un « produit dérivé » de la financiarisation mise en place pendant les années 80 et accentuée depuis lors, avec l'émergence des normes de gestion des entreprises par maximisation de la valeur actionnariale. Mais elle a aussi à son tour largement alimenté en creux cette financiarisation. Elle s'est surtout révélée dangereuse et contre-productive du point de vue de la viabilité et stabilité du système économique. De nombreux économistes hétérodoxes ont depuis longtemps souligné les liaisons dangereuses existant entre baisse généralisée de la part salariale, stagnation du pouvoir d'achat du salarié médian et explosion de l'endettement privé – dont les fameux crédits subprimes aux Etats-Unis ne sont qu'un élément emblématique parmi d'autre. La demande dopée au crédit bon marché est ainsi venue se substituer à bon compte à des hausses de revenus salariaux en bonne et due forme. Ce régime de basse pression salariale a aussi dopé les usages improductifs voire spéculatifs du surplus économique à travers l'explosion des dividendes et autres bénéfices distribués, les opérations de « share buy-backs » (rachats d'actions), le développement des méga-fusions et OPA débouchant sur des concentrations inédites de capital et de pouvoir économique. La baisse de la part salariale a bénéficié aux actionnaires et non à la compétitivité-prix ou à l'investissement productif domestique. Les surplus non réinvestis dans la sphère productive interne ou domestique se sont ainsi soit déversés dans la sphère financière, soit investis dans le développement de capacités de production concurrentes à l'étranger, alimentant ainsi encore davantage le régime de basse pression salariale. La baisse de la part salariale n'est ainsi alors qu'une des pièces maîtresses, même si la plus visible, d'un régime de croissance structurellement déséquilibré et inefficace, incapable de résoudre ses contradictions internes autrement que dans une fuite en avant dans le surendettement privé d'abord, puis en Zone Euro et dans un second temps dans une frénésie « austéritaire » et anti-sociale.